

Ça bouge dans la Fonction Publique

**Courant
décembre et
même dans
la première
semaine de
janvier, Christian
JACOB refusait
toujours de
recevoir les
organisations
syndicales
majoritaires
et n'avait
strictement rien
à proposer.**

Sur le premier point, le Ministre persiste et accentue sa conception particulièrement tendancieuse du dialogue social. En choisissant, le 17 janvier, de ne recevoir que 3 syndicats représentant 23 % des voix aux élections professionnelles, Christian JACOB explore encore davantage les méandres des contacts minoritaires. A ce rythme, demain, la porte des concertations avec des organisations confidentielles est grande ouverte...

Ceci étant, la ficelle est un peu grosse : en fait, le Ministre cherche tous les moyens pour empêcher une mobilisation massive des fonctionnaires.

Sur le second aspect, Christian JACOB s'est retrouvé contraint de lâcher un peu de lest. Certes, on est encore très loin du compte comme l'attestent les quelques éléments d'analyse que nous livrons ici. Mais enfin, comment ne pas voir le lien direct entre ces avancées à minima et la remise de la pétition le 10 janvier ainsi que l'annonce publique d'une nouvelle rencontre unitaire le 17 janvier au soir ? Qui donc pourrait être dupe ?

Pour la CGT, en tout cas, c'est un bel encouragement à amplifier la montée du rapport de forces.

LES DECISIONS GOUVERNEMENTALES

Les mesures annoncées par le Ministre (aux trois organisations choisies par lui, à savoir la CFDT, la CGC et la CFTC) le 17 Janvier sont les suivantes :

Volet social

- Elargissement du CESU à la garde d'enfants de 3 à 6 ans.
- Des crédits pour le financement de 2500 places de crèches.
- Réservation de 1000 logements
- Prise en charge à 50% des titres d'abonnement des transports publics (d'un maximum de 51,75 € par mois)

Volet statutaire

- Un groupe de travail sur la catégorie B.
- Des mesures pour la catégorie A :
 - Le nombre d'emplois fonctionnels accessibles aux « A » sera augmenté de 15%.
 - Poursuite de l'effort de promotions au grade d'attaché principal
 - Elargissement de l'accès par la voie interne aux corps de hauts fonctionnaires.

Volet salarial

- Rallonge de 0,3% sur la revalorisation salariale de Février (0,8% au lieu de 0,5%).

SUR LE POUVOIR D'ACHAT

● Évolution comparée en glissement du point d'indice Fonction Publique et des prix hors tabac

(1) 0,7 si on prend la valeur moyenne avec un point uniforme

	Prix INSEE en %	Évolution du point en %
2000	1,6	0,5
2001	1,3	1,2
2002	2,1	1,3
2003	1,6	0
2004	1,9	0,5
2005	1,6	1,8
2006	1,5	0,5 (1)



100 000 pétitions remises le 10 janvier : ça pèse !

● Pertes cumulées, mois après mois, sur la même période

A partir des modalités de calcul déjà pré-

sentées dans le « Fonction publique » n°133, nous avons actualisé le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation : Ce qui établit la **perte cumulée de pouvoir d'achat à 12 € (12,002 € exactement) par point indiciaire.** Cela donne une mesure concrète de ce

● Chiffrage de la perte de valeur du point entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2006

-5,95 % sur IPC INSEE hors tabac
-6,91 % sur IPC INSEE avec tabac.

qui a été de fait prélevé en terme de pouvoir d'achat à un niveau constant donné. Exemple : au dernier échelon de la catégorie B (IM 513 puis 514 depuis le 1er nov. de cette année), la perte est de $513 \times 12,002 \text{ €} = 6157,07 \text{ €}$

A comparer avec le traitement indiciaire brut : 2311,97 € (une perte cumulée de deux mois et demie de traitement) ou à l'indemnité de sommet de corps (500 €)! Mais à chacun d'entre vous aussi de faire le calcul pour sa propre situation, pour celle des collègues ! Un moyen d'illustrer concrètement ce qu'est le volume de la baisse de pouvoir d'achat résultant des politiques salariales du gouvernement..

Et d'en déduire l'urgence d'une intervention massive pour mettre un terme à cette inacceptable chute de notre pouvoir d'achat.

POUR CE QUI EST DE LA GRILLE

● Comparaison entre l'évolution du SMIC et les niveaux des différentes catégories

(illustration du déclassement de la grille de la Fonction publique)

Ces quelques éléments sur la valeur du point et la grille indiciaire montrent que les 0,3 % supplémentaires du 1er février 2007 sont bien loin de suffire. D'autant que le Ministre précise que « la mise en œuvre de ces mesures est justifiée car le Premier Ministre s'était engagé, lors de la

Comparaison entre le 1er novembre 1986 et le 31 octobre 2006

Écart sur le SMIC	Cat. C Ech. 4		Cat. B 1er grade		Cat. A 1er grade	
	1986	2006	1986	2006	1986	2006
Au 1er échelon	+ 14,72 %	+ 0,05 %	+ 23,92 %	+ 04,00 %	+ 63,13 %	+ 24,80 %
Au dernier échelon	+ 47,15 %	+ 25,87 %	+ 95,07 %	+ 65,68 %	+ 206,41 %	+ 129,87 %

présentation du budget 2006, que les économies générées par les efforts de gestion soient rétrocédées aux agents à hauteur de 50 % ». Or, on a appris depuis lors que l'usage d'une LOLF particulièrement pernicieuse conduisait à ce que les diminutions d'emplois dans la FPE soient très nette-

ment supérieures aux 5000 annoncées pour 2006 (on parle aujourd'hui de 13 000).

Autrement dit, « les efforts de gestion » dont parle le Ministre, ce sont des suppressions massives d'emplois. Qu'on ne compte pas sur la CGT pour accepter ce troc inadmissible.

SUR LE VOLET SOCIAL

Avec la mise en œuvre de la nouvelle loi organique des lois de finances, les procédures et les crédits utiles à la réservation de logements près de bailleurs sociaux ou de places en crèches avaient été supprimés du budget social interministériel. La fonction publique renvoyait la réponse aux besoins des agents vers les ministères, tout en « poussant les feux » de la mutualisation.

L'UGFF-CGT n'a cessé de le dénoncer et de revendiquer le retour d'une dotation interministérielle complémentaire aux crédits ministériels pour assurer une réponse collective et commune à l'ensemble des agents de la fonction publique d'État en particulier des cas d'urgence.

Elle avait donc été surprise de la signature du volet social de l'accord de janvier 2006 qui ne contenait aucune réponse collective à ces besoins pourtant connus.

Soucieuse de la nécessité de poursuivre une politique interministérielle, elle a engagé les agents à agir en impulsant, au niveau des sections régionales interministérielles, la défense de projets telle dernièrement la réservation de places en crèche sur Arras.

Quant aux mesures elles-mêmes

De même, tout en condamnant la disparition de la prestation « frais de garde des enfants » au bénéfice du CESU, l'UGFF-CGT a revendiqué une participation de l'État employeur pour la garde des enfants allant jusqu'à six ans et non trois ans.

L'annonce par le Ministre des mesures sociales est donc à mettre à l'actif du rapport des forces et donne une impulsion nouvelle à d'autres conquêtes.

La prise en charge partielle des frais de transport était déjà instituée avant l'annonce du Ministre. Notons que nombre d'agents, en particulier ceux qui n'ont pas de possibilité d'utiliser des transports publics en commun, en sont exclus.

La réservation de 1000 logements est « une goutte d'eau dans la mare » des demandes des agents dans la fonction publique. Notons par exemple que le nombre de nouveaux recrutés par la voie des concours externes a été de 46 515 en 2004 (chiffre du dernier bilan social).

De plus, à quel niveau interministériel ou ministériel, ces crédits de 20 millions d'euros vont-ils augmenter les budgets sociaux ? Pour la réservation de quel type de logements ? Sociaux, publics ou privés ? Les budgets d'action sociale des ministères viennent de subir une amputation dénommée « amendement banlieues », correspondant à la quote-part des Ministères sur la taxation interministérielle, décidée suite aux événements dans les banlieues l'an passé, et dont le but est de participer au financement de logements dans les zones d'éducation prioritaires. Alors ces logements pour quel territoire ?

2500 places en crèches peuvent donner du souffle aux demandes en attente si elles représentent bien des créations et non la seule pérennisation des places réservées existantes dont les conventions arrivent à échéance.

Il reste à aider effectivement les agents à prendre en charge les frais de garde de leurs enfants. Pour le moment, nombre de familles attendent encore de pouvoir utiliser les CESU près des gestionnaires d'équipement de la petite enfance qui n'acceptent pas ce mode de paiement.

comme Victoire :

Nos 4 camarades de La Rochelle sont relaxés !

La décision prise par le tribunal de Poitiers de relaxer nos camarades injustement accusés d'avoir incendié le siège local du MEDEF en Juin 2003, lors d'une manifestation pour la défense des retraites, est conforme à ce qu'on est en droit d'attendre de la justice. C'est une victoire de la justice à l'égard de 4 militants totalement innocents et victimes de l'acharnement du MEDEF à les faire condamner pour porter un coup aux engagements dans les luttes, au droit de manifester. Car ne nous y trompons pas, sur le fond c'est bien de cela qu'il s'agissait. Et c'est bien pourquoi la victoire n'en est que plus belle, plus grande, et qu'elle porte loin.

- C'est un encouragement pour tous ceux qui luttent contre les atteintes aux libertés ;
- C'est une victoire pour la démocratie sociale et le droit de manifester.
- C'est un encouragement pour tous à ne pas plier, à ne pas céder face à l'injustice et à lutter, debouts, pour nos revendications, pour le progrès social.
- C'est aussi une victoire à laquelle il faut associer tous ceux qui ont pris leur place dans les actions pour les « 4 » et particulièrement la CGT, ses organisations, ses militantes et militants qui se sont massivement mobilisés.

Une victoire qui fait qu'aujourd'hui on se sent, on est, plus forts !